

COMMUNE DE JARNOSSE (LOIRE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2023/29

Nombre de Conseillers

En exercice : **11**

Présents : 10

Votants : 10

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Le VINGT SIX SEPTEMBRE

Le Conseil Municipal de la Commune de JARNOSSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LOMBARD, Maire

Date de convocation du C.M. : 19/09/2023

Présents : LOMBARD Jean-Marc, BORY Annie, ALIX Hervé, VAGINAY Valérie, DEHAVANNE Carole, FOUILLAND Franck, DESMOUSSEAUX Chantal, FRANÇOIS Yannick, ALLOIN Dominique, DONNARS Jean.

Absents excusés : Marlène VILLENEUVE

Secrétaire : Chantal DESMOUSSEAUX

Délibération publiée le 28/09/2023

ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES INTERCOMMUNAL pour les contrôles de branchement sur les réseaux collectifs d'assainissement

Monsieur le Maire expose que la Commune de Charlieu propose de coordonner un marché de prestations de services permettant de réaliser les contrôles de branchement sur les réseaux collectifs d'assainissement. La constitution du groupement et son fonctionnement est formalisé par une convention conclue pour une durée allant jusqu'au terme des missions confiées au coordonnateur.

Il est pertinent pour la Commune d'adhérer à ce groupement de commandes pour bénéficier entre autres des propositions financières intéressantes pour la réalisation de ces prestations. La commune de Charlieu sera le coordonnateur du groupement, ainsi chargé d'organiser les procédures de passation des marchés et de retenir un prestataire commun.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DÉCIDE D'ADHÉRER au groupement de commande ayant pour objet les contrôles de branchement sur les réseaux collectifs d'assainissement
- APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes
- AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Jarnosse et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de ce groupement de commande
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tous les documents afférents et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération
- S'ENGAGE à exécuter le marché conformément à la convention et régler au prestataire retenu les factures concernant les prestations réalisées pour le compte de la Commune de Jarnosse
- DIT que les dépenses inhérentes aux contrôles seront inscrites aux budgets correspondants.

Fait à JARNOSSE, le 26 septembre 2023

Le Maire,
Jean-Marc LOMBARD

Le Secrétaire de séance,
Chantal DESMOUSSEAUX

